



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement

Direction Générale de la Coopération au  
Développement  
Direction géographique  
D1.3 - Afrique centrale et australe

Votre personne de contact:  
SCAVEE Gaëtane  
Tel: 02 501 49 20 - Fax: 02 501 45 52  
E-mail: gaetane.scavee@diplobel.fed.be

Monsieur le Président  
CTB  
Rue Haute, 147  
1000 Bruxelles  
Belgique

BTCCTB	
006995	26.09.2013
Orig. CDx (class.)	
cc: CM, CES, MGT, LUG, NSH, FIM	
	date

voire communication du vos références

nos références

D1.3/GS/2013/DEV.03.05.02.UGA.03.3009980/30101  
55/5652/8

23-09-2013

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Ouganda – Aide Budgétaire Education NN 3009980/3010155 –  
UGA0901911 – Notification de l’Avenant N°3 à la Convention de Mise  
en Oeuvre**

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint un exemplaire signé en date du 13 septembre 2013 de  
l’Avenant N°3 à la Convention de mise en œuvre relative au projet cité sous objet.

Nous pensons utile de vous rappeler qu’il s’agit de l’ultime prolongation de CMO qui  
sera acceptée par nos instances budgétaires. La prochaine requête de ce type devra  
dès lors faire l’objet d’un nouveau dossier complet comprenant une nouvelle Note  
Technique, une nouvelle Convention Spécifique et une nouvelle Convention de Mise en  
Œuvre.

Agréez, Monsieur le Président, l’expression de mes salutations distinguées.

Luc Timmermans  
Conseiller

Annexe:1

## OUGANDA

### AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION DENOMMEE

#### *« Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) »*

NN : 3009980/3010155

N° CTB: UGA0901911

Vu la loi du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société anonyme de droit public à finalité sociale, ci-après dénommée « la Loi portant création de la CTB »;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006 portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion »;

Vu le « Vade-mecum pour l'aide budgétaire belge » approuvé par le Ministre de la Coopération au Développement et le Ministre du Budget par échange de lettres datées du 10/04/2008, ci-après dénommé « Vade-mecum »;

Vu la Convention spécifique dénommée « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouganda en date du 26 juillet 2010, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu le Memorandum of Understanding (MoU) entre Le Gouvernement de la République d'Ouganda et « les partenaires au développement » relatif à « Joint Budget Support Framework (JBSF) » signé le 26 novembre 2009 à Kampala;

Vu le « Dossier de Base » et la « Note Technique » approuvés le 23 novembre 2009 et le 28 juin 2010 par le Ministre de la Coopération au Développement;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) » signée le 30 septembre 2010 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par ses administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'Avenant n°1 à la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) » signée le 10 novembre 2011 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par son président, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'Avenant n°2 à la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) » signée le 10 avril 2013 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre de la Coopération au

Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par son président, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 Objet de l'avenant**

Suite à la décision du Comité Conjoint de Gestion CTB – DGD en date du 17 mai 2013 relative à la prolongation de la période d'expertise de l'intervention « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) », la durée et le prix de la convention de mise en œuvre sont adaptés.

### **Article 2 Actualisation de l'objet de la convention**

Le point 1. de l'Article 1er est modifié comme suit :

1. l'expertise fournie par la CTB pour le suivi financier et technique du « Sector Budget Support for the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF) » selon les dispositions de l'annexe 1. Pour assurer cette expertise, la CTB:
  - recrutera un(e) conseiller(ère) technique pour une période de maximum 36 hommes / mois. Si cet(te) expert(e) n'a pas été recruté(e) dans les 6 mois après la signature de cette convention, la CTB assurera le suivi temporaire du dossier sur base d'expertise de courte durée. Le/la conseiller(ère) technique sera engagé(e) au plus tard six mois après la signature de ladite convention de mise en œuvre et pour la durée de la Convention de Mise en oeuvre;
  - participera aux Missions de Revue Conjointes par l'intermédiaire des experts sectoriels de la CTB ;
  - réalisera conjointement avec des autres partenaires de développement des études techniques et si nécessaires des audits externes. »

### **Article 3 Actualisation du prix**

Le point suivant de l'article 2 de la Convention de Mise en Oeuvre est modifié comme suit :

#### **2.1. Prix de l'expertise**

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 605.621€ (six cent cinq mille six cent vingt et un euros).

Composition du prix:

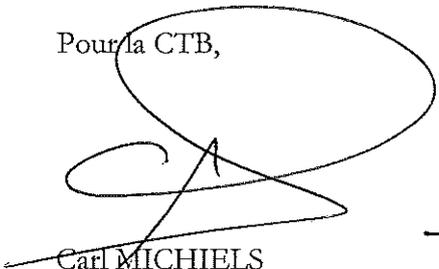
- coût de l'expertise (599.624€);
- bénéfice autorisé de 1 % du coût de l'expertise (5.996€).

La composition de ce prix est reprise dans le plan financier de synthèse qui se trouve en annexe 1 du présent avenant. Cette annexe remplace l'Annexe 2 jointe à la Convention de mise en œuvre.

Toutes les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre du 30 septembre 2010, de l'Avenant 1 du 10 novembre 2011 et de l'Avenant 2 du 10 avril 2013 restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 13/09/ 2013, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,

  
Carl MICHELS  
Président du Comité de Direction

Pour l'Etat belge,

i.o.

  
Jean-Pascal Labille  
Ministre des Entreprises publiques et de la  
Coopération au Développement, chargé des  
Grandes Villes

# Annexe 1

UGA0901911 - ESBS

Budget avenant 3 (in EURO)

## Plan financier

Description des postes budgétaires	Coût unitaire	Budget initial (2010 - 2011) CMO du 30/09/10		Budget Total revu (2010 - 2012) Avenant n°1		Budget additionnel (2012-2013) (= b. rev. - b. initial)		Budget Total revu (2010 - 2013) Avenant n°2		Budget additionnel (S2 2013)		Budget Total revu (2010 - 2013) Avenant n°3		Coût total contribution belge
		Nombre	Coût total contribution belge	Nombre	Coût total contribution belge	Nombre	Coût total contribution belge	Nombre	Coût total contribution belge	Nombre	Coût total contribution belge	Nombre	Coût total contribution belge	
A0101 Conseiller technique (homme habilité) (y inclus transport, missions, formations, équipement, frais de fonctionnement...)	15.000	12	180.000	24	360.000	6	90.000	30	450.000	6	90.000	72.209	522.209	
Coûts de fonctionnement	per month											17.791		
	1.418												17.508	
Mission Conseiller technique	per year												2.500	
A0102 Participation Review Mission expert CTB	6.000	1	6.000	2	12.000	1	3.000	3	15.000	1	3.500	6.517	21.517	
A0103 Consultancy	per year												35.890	
	15.000	1	15.000	2	30.000	0	0	2	30.000	0,5	12.500	5.890	59.890	
Sous-Total			201.000		402.000		101.508		503.508		117.500		599.624	
Bénéfices 1%			2.010		4.020		1.015		5.035		1.175		5.996	
Total			203.010		406.020		102.523		508.543		118.675		605.621	

(A)

(B)

C = A + B

**Assumptions Avenant 2:**  
 1 A 6 months extension  
 2 AT habilité concept is not applied anymore. Separated line for functioning costs  
 3 TA cost of 15,000 €

**Assumptions Avenant 3:**  
 1 A 6 months extension  
 2 AT habilité concept is not applied anymore. Separated line for functioning costs  
 3 AT habilité concept is not applied anymore. Separated line for missions TA  
 4 TA cost of 15,000 €  
 5 Consultancy is budgeted according to new agreed procedure between DGD and BTC 25,000€ /year  
 6 Functioning cost are estimated at 1,500€/month (SLA)  
 7 Missions T+C 2/year at 3,500€ estimated according to new agreed procedure Feb 13

## Annexe 2 : Termes de Référence du Conseiller Technique International en Éducation dans le contexte de l'appui budgétaire

### Contexte:

Le secteur de l'éducation en Ouganda a connu une profonde transformation ces 15 dernières années. En 1997, le Gouvernement ougandais a lancé sa stratégie pour l'enseignement primaire universel (*Universal Primary Education strategy*). Les inscriptions dans l'enseignement primaire ont par conséquent explosé. Suite à ce succès (au niveau des chiffres tout au moins), une stratégie équivalente d'investissement est devenue nécessaire pour l'enseignement secondaire afin de permettre au nombre croissant d'élèves terminant l'enseignement primaire de poursuivre leur scolarité. La stratégie pour l'enseignement secondaire universel fut lancée en 2007, entraînant à son tour une augmentation immédiate des chiffres d'inscription dans l'enseignement secondaire. Sur l'initiative de l'Ambassade de Belgique en Ouganda, les donateurs impliqués dans le secteur de l'éducation du pays (*Education Development Partners*) ont signé une Déclaration commune d'intention (Memorandum of Understanding - MoU) avec le MoES (Ministry of Education and Sports). Dans ce document, les Donateurs et le Gouvernement marquent leur accord avec les principes de coopération suivants: information mutuelle, dialogue, suivi de l'implémentation de la politique d'éducation (*Education and Sports reviews*) et financements conjoints. Le MoU qui est entré en vigueur le 9 février 2010 ne spécifie pas les actions à entreprendre.

### Objectifs:

La convention spécifique '*Sector Budget Support to the Education Sector via the Poverty Action Fund (PAF)*' concerne la participation de la Belgique dans la réalisation des objectifs de l'ESSP (*Education Sector Strategic Plan*), couvrant la période 2007-2015, et l'UPPET (*Universal Post-Primary Education and Training*). La contribution de la Belgique s'élèvera à 12 millions d'euros conformément au MoU repris dans l'ESSP. L'objectif général de l'ESSP est d'améliorer l'accès, l'équité, la qualité, la pertinence et l'efficacité. Les objectifs spécifiques de l'ESSP 2007-2015 sont:

1. Faire des progrès significatifs et permanents dans la réalisation d'un accès égal à l'enseignement à tous les niveaux;
2. Améliorer la qualité de l'enseignement et assurer que le système d'éducation est pertinent pour les objectifs de développement de l'Ouganda;
3. Améliorer la gestion effective et efficace de la prestation de services d'enseignement à tous les niveaux;
4. Assurer un accès universel à l'enseignement primaire ainsi que post-primaire en vue de réaliser un accès égal à l'éducation à tous les niveaux et continuer à soutenir l'appui à l'enseignement primaire universel en se focalisant sur la prévention de l'abandon scolaire;
5. Améliorer considérablement la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, du primaire au tertiaire, en augmentant les capacités de l'*Education Standards Agency*, du *National Council for Higher Education*, du *Uganda National Examinations Board* et du *Nurses Examinations Board*;
6. Améliorer la gestion de la prestation de services d'éducation et de sport à tous les niveaux, particulièrement celui des districts, à travers le renforcement des capacités;
7. Développer la capacité du MoES en matière de planification, programmation et gestion d'un portefeuille d'investissement qui développera effectivement et efficacement le secteur de l'éducation et du sport;
8. Établir le partenariat privé-public dans la prestation de services d'enseignement et de sport;
9. Renforcer le rôle du gouvernement central (MoES) en tant que moteur pour la prestation de services d'éducation et de sport;
10. Accélérer à tous les niveaux la réponse du Secteur de l'Éducation face au VIH/SIDA;
11. Améliorer la prestation de services d'éducation dans les régions défavorisées de l'Ouganda.

## Tâches:

Le conseiller sera chargé des tâches suivantes:

### Coopération belge

- Faire rapport à l'attaché et au groupe de travail Aide budgétaire concernant l'implémentation du programme et le dialogue politique, tel que prévu dans le Vade-mecum pour l'aide budgétaire.
- Apporter des conseils techniques à l'Attaché pour sa prise de position sur des questions politiques.
- Faire rapport des opportunités de déboursement des différents versements échelonnés belges. Le conseiller vérifiera systématiquement si les conditions pour le déboursement telles que définies dans la convention spécifique ont bien été remplies. Il formulera ensuite un avis clair en la matière à l'Attaché.
- Appuyer la capitalisation en vue d'un input pour de futures interventions de la Belgique à travers l'échange d'expérience, d'expertise et de résultats avec d'autres acteurs belges impliqués dans le secteur de l'enseignement et/ou les modalités d'appui budgétaire.
- Assurer un suivi du FTI (*Fast Track Initiative*) en Ouganda et, sur demande de l'État belge, faire rapport sur le dossier FTI.

### Groupe de donateurs

- Assurer un suivi et une analyse de l'implémentation et du rapportage de l'ESSP et de l'UPPET ;
- Participer activement aux groupes de travail techniques responsables du suivi des programmes (ESSP et UPJET auxquels le conseiller peut apporter des contributions positives) ;
- Participer activement à l'*Education Sector Group* (en Ouganda : *Education Sector Coordination Committee*) et aux réunions des sous-commissions pertinentes (en Ouganda : Budget, M&E...) ;
- Participer à l'organisation des *annual reviews* et missions sur le terrain (y compris l'*Education and Sports Sector Review*);
- Appuyer activement la coordination entre donateurs en vue d'une approche active de partenariat pour le suivi du programme et le dialogue politique avec les autorités ougandaises.

### Programme

- Sur demande des partenaires, jouer un rôle de facilitation par rapport à la coordination interministérielle et intraministérielle tant pour le programme d'appui à l'enseignement post-primaire que pour le dialogue général du Secteur de l'éducation;
- Assurer un suivi des facteurs de risque identifiés, et collaborer de manière constructive avec les autorités partenaires au sein du dialogue du programme et de l'implémentation des programmes en vue de limiter les risques en particulier:
  - Vérifier que l'implémentation du programme reste focalisée sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la formation post-primaires et accorder de l'attention au développement de l'enseignement technique et professionnel au niveau de l'enseignement secondaire inférieur ;
  - Faciliter l'amélioration du système de suivi et d'évaluation pour l'enseignement et la formation post-primaires;

- Contribuer au développement des capacités institutionnelles dans l'enseignement et la formation post-primaires tant au niveau central que décentralisé.
- Facilite la résolution de 'goulets d'étranglement', en cas de besoin;
- Appuyer la cohérence et le lien entre l'*Education Budget Support Programme*, le *Post-primary Education and Training Adaptable Programme Lending Project* appuyé par la Banque Mondiale, les deux projets belges et d'autres programmes et projets pertinents;
- Lorsque cela est possible, prendre des initiatives de recherche et d'études empiriques dans le secteur de l'éducation.

En tant que conseiller en aide budgétaire, vous jouerez un rôle majeur dans le dialogue sur l'éducation et la formation post-primaires et sur la politique du secteur de l'éducation en général, et participerez également – sur demande – aux structures pertinentes JBSF / JAF.